

FRANSYLVIA

Forestiers privés en Limousin

LA LETTRE #57 - JANVIER 2026

N'OUBLIEZ PAS
DE RENOUVELER
VOTRE
ADHÉSION 2026
DÈS RÉCEPTION
DU BULLETIN
JOINT



EDITO

» LA LIBRE ÉVOLUTION N'EST PAS LA SOLUTION !

L'ensemble des défis auxquels la forêt est désormais confrontée par suite du réchauffement climatique a certes permis une prise de conscience largement partagée du rôle multifonctionnel des forêts mais a également généré un réflexe naturel et instinctif de protection de l'existant.



**Jean-Patrick
PUYGRENIER,**
Président
de FRANSYLVIA
en Limousin

Face à la montée progressive des inquiétudes qui s'y attachent, nos concitoyens sont dans l'attente de solutions de transition vers des pratiques de gestion forestière plus dynamiques et durables afin de comprendre et faciliter la résilience tant attendue.

Nombreux sont ceux qui ont été sensibles à l'ambiance féerique de la canopée équatoriale inhérente au projet de Francis Hallé dont l'objectif est de reconstituer une forêt primaire conséquente en Europe de l'ouest pour selon lui, répondre précisément aux grands défis écologiques présents.

Néanmoins, cette perspective s'inscrit dans le temps long de 800 ans pour que la faune et la flore puissent se développer naturellement sans intervention humaine ; cette dernière étant alors considérée comme prédatrice...

De la même manière, nombre d'associations environnementales de notre région cultivent à grands renforts médiatiques l'idée univoque d'une sylviculture mélangée à couvert continu contemplative focalisée sur la seule caractéristique consistant à garder l'image d'un couvert arboré permanent tout en minimisant les objectifs de production de bois ainsi que

d'amélioration de la performance économique des peuplements.

Au-delà de leur volonté de déconstruire les idées prédominantes reçues sur la sylviculture, la perspective affichée est bien au-delà d'un vieillissement des boisements recherché dans un premier temps, « de garder une partie des forêts sans intervention et ce, pour développer la biodiversité... » comme l'indiquent par exemple les publications locales.

Il est vrai qu'il existe à la marge des parcelles « non gérables » pour des questions techniques d'accessibilité, d'humidité ou de faible productivité mais en dehors de ces cas, l'article L 112-2 du Code Forestier fait obligation pour le propriétaire de bois et forêts, d'en réaliser le boisement, l'aménagement et l'entretien conformément à une gestion durable et multifonctionnelle.

Faut-il donc pour l'essentiel, cultiver l'illusion d'une forêt sanctuaire livrée à la doctrine du laisser-faire ? À l'évidence, cette libre évolution n'est pas la solution.

La forêt, bien que quelquefois perçue comme un simple paysage, n'est pas qu'un décor figé susceptible de perdurer en l'état d'autant que la progression des ravageurs, de la mortalité et des dépréciations par suite des évolutions climatiques démontre la nécessité de l'action pour en assurer la pérennité.

Les données de l'IGN font déjà ressortir que les forêts plantées ont une vitalité remarquable par leur production biologique, leur aptitude à capter le carbone et à alimenter notre économie par des volumes récoltés très supérieurs.

Par ailleurs et selon les multiples rapports parus en la matière au cours de ces dernières années dont « objectif forêt » de l'expert Sylvestre Coudert, l'adaptation de nos boisements au changement climatique passe nécessairement par une sylviculture dynamique intégrant l'état actuel des connaissances, nos expérimentations sur la régénération naturelle ainsi que les travaux de recherche portant sur la migration assistée d'essences plus méditerranéennes, leur diversification ou leur enrichissement génétique par hybridation.

Aussi, qu'elle soit régulière ou irrégulière, la sylviculture est une gestion à long terme des boisements qui tous nécessitent des cycles réguliers d'interventions assortis d'une récolte de bois d'éclaircie ou de ceux arrivés à maturité.

Cela ne signifie nullement ne rien faire car l'éclaircissement lumineux qui s'y attache conditionne à la fois la vie, l'optimisation des sujets bien conformés et la régénération du peuplement.

De fait, il est essentiel, au sein de la filière, de ne pas opposer les sylvicultures mais de travailler sur leur complémentarité selon la diversité des stations et leur histoire, précisément pour faire comprendre à nos concitoyens la nécessité des interventions plutôt que de vouloir démontrer qu'il y aurait de bonnes et de mauvaises pratiques.

La forêt ayant aujourd'hui besoin de l'homme pour son adaptation nous avons pour ce faire, un véritable travail de plaidoyer pour rétablir un juste équilibre entre les trois fonctionnalités de la forêt et pour faire reconnaître plus avant, ceux qui la font.

ACTUALITÉ

» DS NATURE REMPORTE LE PREMIER TROPHÉE DE L'ENVIRONNEMENT FOREXPO

À l'occasion de l'édition 2025 de FOREXPO, salon international de la sylviculture et de l'exploitation forestière, la perche d'élagage manuelle de DS Nature a été récompensée par le tout premier Trophée de l'Environnement de l'événement.

Conçue et fabriquée en France par DS Nature, cette perche permet d'élaguer depuis le sol jusqu'à 10 mètres de hauteur, sans moteur, sans huile ni carburant.

Légère, rigide et modulaire, la perche DS Nature favorise une coupe nette, permettant une meilleure cicatrisation des arbres, tout en préservant la biodiversité et les sols forestiers.

Son ergonomie et son efficacité uniques au monde permettent aux professionnels comme aux particuliers de réaliser concrètement l'élagage régulier des arbres pour leur croissance et la valorisation du bois.

- **Zéro énergie fossile** : une perche 100 % manuelle, sans émission ni lubrifiant polluant.
- **Fabrication locale** : une conception sans plastique, issue d'un savoir-faire artisanal français.
- **Durabilité exceptionnelle** : garantie 30 ans, symbolisant une consommation responsable et circulaire.
- **Accessibilité élargie** : rend l'élagage à grande hauteur possible pour les professionnels comme les particuliers, favorisant une gestion forestière partagée.
- **Impact positif à 360°** : gains environnementaux, sociaux (emplois locaux) et économiques (réduction des coûts d'entretien et exportation de savoir-faire).



» CEFOR

La récolte forestière est un maillon indispensable de la filière forêt-bois, indissociable de la gestion forestière durable et responsable de la mobilisation des bois pour les différents usages et besoins.

Le projet CEFOR a produit un recueil commun de connaissances de base et de bonnes pratiques associées, sous forme de ressources documentaires numériques didactiques et variées renfermant les notions essentielles et fondamentales de la récolte forestière.

L'objectif principal est de donner de la lisibilité aux savoir-faire et bonnes pratiques des acteurs de ce domaine en s'appuyant sur l'éducation et la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution de comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable.

En savoir + :
<https://cefor.fcba.fr/head/story.html>



» NOS FORÊTS ENVOIENT DU BOIS



Depuis septembre, une campagne de communication nationale ambitieuse co-portée par France Bois Forêt et le Comité professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois a été lancée.

Cette initiative marque un tournant stratégique en 2025 pour la filière forêt-bois élargie, avec pour objectif de valoriser auprès du grand public les atouts de nos forêts et du matériau bois dans la transition écologique de la Société.

Cette campagne est partie prenante en tant que membre du Comité de Pilotage, a été initiée afin de répondre à des objectifs clairs.

VALORISER LE BOIS ET LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Le baromètre OpinionWay (septembre 2023) révèle que 75 % des Français préfèrent les produits en bois, motivés par leur durabilité, leur esthétique et leur respect de l'environnement. Cette campagne vise à renforcer cet attachement au bois en le reliant à l'indispensable gestion forestière afin de rendre plus visible le lien entre gestion forestière, transformation du bois et utilisation du matériau.

Cette campagne a vocation à s'appuyer sur des messages positifs et pédagogiques.

RÉPONDRE À UN MANQUE D'INFORMATION

Les Français perçoivent la forêt positivement, mais regrettent souvent un manque de clarté sur la situation réelle des milieux boisés et leur gestion. La campagne entend combler ce déficit, en rassurant et en informant le public sur les enjeux et actions de la filière et en répondant de manière sourcée à certaines contre-vérités trop souvent évoquées dans les médias.

AFFIRMER LE RÔLE ÉCOLOGIQUE DU SECTEUR

France Bois Forêt et le CODIFAB, en collaboration avec une agence de communication spécialisée, souhaitent orchestrer une prise de parole à la fois coordonnée et pédagogique, soulignant la contribution essentielle de la filière à la neutralité carbone et son rôle incontournable dans la transition écologique de notre société.

Cette campagne est destinée à toucher le Grand Public. Elle s'articulera autour de l'accroche « Nos forêts envoient du bois » et d'un spot pub qui sera diffusé du 26 septembre au 19 octobre 2025. Un

deuxième spot de pub sera diffusé au printemps 2026 dans un dispositif similaire.

En parallèle, des contenus immersifs et pédagogiques seront publiés tout au long de l'année sur les Réseaux sociaux Instagram, TikTok, LinkedIn et Facebook.

Un site dédié sera alimenté d'articles pédagogiques qui permettront aux internautes et/ou aux spectateurs du spot publicitaire de trouver plus d'informations sur la gestion forestière et l'utilisation du matériau bois.

Enfin, une campagne d'influence auprès de la Presse et d'influenceurs sera également mise en place afin de relayer cette campagne et les messages qu'elle porte au plus grand nombre.

Le rapport moral
et d'activité 2024-2025
de l'interprofession
France Bois Forêt
est disponible :



» LABEL BAS-CARBONE : CESSIBILITÉ DES CRÉDITS CARBONE ET PERSPECTIVES DE FINANCEMENT



Créé en 2018, le Label Bas-Carbone est le premier cadre français de certification volontaire visant à répondre aux enjeux de neutralité d'ici 2025. Il valorise les projets contribuant à réduire et séquestrer les émissions de gaz à effet de serre. Depuis sa mise en place, près de 12 000 hectares de boisement et de reboisement labellisés ont été financés par ce dispositif.

En cette rentrée 2025, le Label Bas-Carbone évolue afin de renforcer sa robustesse scientifique, son intégrité environnementale et sa transparence.

Cette nouvelle version introduit une évolution importante : les crédits carbone labellisés deviennent cessibles. Concrètement, cela signifie qu'ils peuvent désormais être vendus plusieurs fois tant qu'ils ne sont pas utilisés, favorisant ainsi une meilleure dynamique du marché du carbone et ouvrant de nouvelles perspectives de financement pour les projets forestiers.

Cette dynamique entraîne une demande plus forte de tonnes de carbone par nos clients et habituels en plus de nouveaux clients.

Vous avez un projet de boisement et reboisement en recherche de financement, Fransylva Services peut vous accompagner à chaque étape du processus :

- Montage du dossier,
- Instruction et labellisation auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),

- Recherche de financements auprès de partenaires privés,

- Suivi du projet pendant 5 ans, jusqu'à l'audit final. Le Label Bas-Carbone permet de soutenir une grande diversité de projets forestiers :

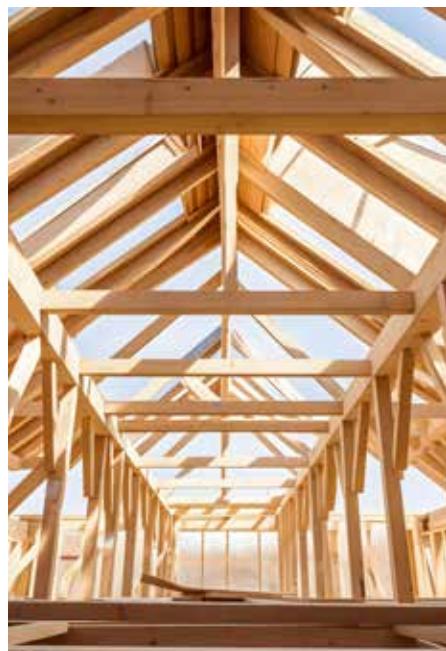
- En Seine-Maritime, 4 hectares de terres agricoles ont été boisés pour un coût total de 50 000 €, dont 80 % ont été financés grâce au Label Bas-Carbone.

- Dans les Vosges, un reboisement post-scolytes de 11 hectares a bénéficié d'un taux de financement de plus de 70 %.

Pour toute question ou pour déposer un projet, contactez Fransylva Services : financementsinnovants@fransylva.fr

» LES MARCHÉS DU BOIS : BILAN DU PREMIER SEMESTRE 2025

Le marché du bois en France en 2025 est marqué par des disparités fortes entre les essences et les usages. Les résineux, portés par la construction et l'export, bénéficient d'une conjoncture favorable, tandis que les feuillus, et notamment le Chêne, subissent une pression à la baisse.



© AdobeStock

La **rénovation** et la **demande internationale** (notamment allemande) restent des leviers clés pour la filière, mais les incertitudes économiques et géopolitiques, ainsi que les tensions commerciales en Chine et aux USA pourraient peser sur les perspectives à court terme (cf. circulaire conjoncture internationale au S1-2025).

Dans ce contexte, l'évolution du prix des bois est **volatile et évolue de manière dispersée**. Côté feuillu, le **Chêne** subit une baisse de demande (construction, tonnellerie) et de prix (-30 % depuis 2022) tout comme le Peuplier. En revanche, le **Hêtre** et le **Frêne** voient leurs prix augmenter, portés par une demande soutenue quand la ressource, elle, tend à se raréfier. La conjoncture est mieux orientée côté résineux. Le **Douglas** et le **Pin** profitent d'une forte demande pour l'emballage, la construction et l'export, avec des hausses de prix jusqu'à +19 %. Les résineux blancs (Sapin, Épicéa) restent stables, soutenus par les produits d'ingénierie et l'export vers l'Allemagne.

La situation en Allemagne est à observer attentivement au cours des prochains mois. En effet, le Bundestag a validé au printemps la création d'un **fonds d'investissement de 500 Mrds € étalé sur 12 ans**. Ce fonds est en grande partie destiné à la modernisation des infrastructures (routes, ponts, bâtiments publics etc.). Les **exportations de bois et sciajes résineux destinés à la construction pourraient donc rester soutenues**.

Malgré un marché contrasté entre essences, les acteurs de la filière (scieries, coopératives, experts) **anticipent une reprise progressive**, aussi bien pour les résineux que pour les feuillus. Le frémissement observé sur le marché de la construction et des exportations européennes pourrait relancer l'activité des industries panneautières et papetières.

PRODUCTION ET VENTE DE BOIS

Prix des sciages

Le prix du **sciage de Chêne évolue de manière contrastée** depuis fin 2022. Alors que le prix des frises ou avivés (code QF1b) de premier choix a **augmenté de 27 % depuis le T1-2023**, celui du plot boule destiné à la menuiserie est neutre et celui des avivés s'est contracté de 9 %. Le prix des sciages de Peuplier continue de croître, notamment sur le **choix 3** (palette et emballage) avec un **gain de 18 % en un an**. Ici, le choix 2 (qualité sommier) poursuit une hausse plus douce avec 1,3 % sur l'année. En revanche, les **meilleures qualités voient leur prix se dégrader de 4,4 % en un an**. Pour le Hêtre, le prix des meilleures qualités devenues plus rares avec les dépérissements, **augmente de 11,5 % entre le T1 et le T2-2025**. Le prix des qualités secondaires reste stable.

Les **sciages résineux destinés à la construction** sont particulièrement recherchés depuis la fin de l'année 2024. La reprise progressive de la demande en construction / rénovation couplée à la tension sur l'approvisionnement en bois fait grimper les prix. Le **Douglas** français étant particulièrement recherché à l'export, voit ses **prix bondir de 13 à 19 % en un an**. Le Pin suit cette tendance avec des hausses de prix comprises entre 5 et 10 % environ. Les meilleures qualités de **résineux blancs** (Sapin / Épicéa) profitent également de ce frémissement avec une demande croissante pour la production de **produits d'ingénierie** (lamellé-collé, CLT, BMR, etc.) et d'une demande accrue des scieries allemandes. Les qualités secondaires peinent à se démarquer en raison du volume important disponible dû à la crise scolyte et aux dépérissements.

Prix des bois vendus par l'ONF

Bien que les bois vendus façonnés soient la plupart du temps vendus sous contrats d'approvisionnement, le prix du **Chêne connaît une forte correction depuis le début de l'année 2023**. En effet, les **contrats intègrent des clauses de révision permettant aux acheteurs de réviser les prix en fonction de la conjoncture** et reflètent donc les tendances actuelles de marché. Dans ce contexte de baisse des prix sur les marchés

(merrain, parquet...), les propriétaires forestiers réduisent les volumes de Chêne mis en vente, préférant attendre une reprise des cours. Cela permet de réduire l'impact de la baisse des prix sur les cours du bois. Pour les **autres feuillus** comme le Frêne et le Hêtre, les **prix continuent de monter**.

Côté résineux, après l'euphorie post-covid la correction à la baisse entamée à l'été 2023 a atteint un **point bas à l'été 2024**. Depuis, les **prix reprennent un peu de hauteur depuis le début de l'année 2025**, surtout lorsqu'il est vendu sur pied.

Les experts forestiers

Alors que le volume mis en vente par les experts au premier semestre 2024 a été parmi les plus bas de ces dix dernières années, il **repart à la hausse** au S1-2025. Le **volume de résineux augmente de 15 % et de 6 % pour les feuillus** par rapport au S1-2024. Les prix plus élevés attirent les producteurs de résineux qui n'avaient pas eu l'opportunité de vendre leurs bois en 2021-2022 lorsque les prix étaient au zénith. Bien que le **nombre de soumissions soit faible** pour chaque lot, la proportion de bois d'œuvre vendu reste élevée aux alentours de 90 %, traduisant un **attrait persistant des marchés pour le bois**.

Le **volume de Chêne mis en vente continue de chuter** (-15 % par rapport au S1-2025) en raison des prix de vente qui se dégradent et des conditions d'exploitation rendues difficiles par les précipitations importantes de 2024. Le volume de bois d'œuvre feuillus mobilisé parvient malgré tout à croître légèrement grâce à une **mobilisation accrue en Hêtre, Frêne et Châtaignier**. Les dépérissements et les prix en hausse (pour le Frêne) stimulent l'effort de mobilisation de ces bois.

La hausse récente du prix de vente des résineux destinés à la construction et à l'emballage incite les propriétaires à mettre plus de résineux sur le marché. Ainsi, le **volume mobilisé de Douglas, de Pin et de Sapin a augmenté** de quelques pourcents contrairement à l'Épicéa.

Chêne : Qu'importent les qualités et les volumes unitaires, le **prix du Chêne continue de diminuer** au fil des trimestres. La demande en baisse des secteurs de la construction et les incertitudes commerciales, notamment sur le marché de l'export vers les USA pour le merrain, impactent le cours des bois qui revient sur ses niveaux de 2018 après une **correction moyenne de -30 % depuis les plus hauts du T1-2022**. La chute des prix est particulièrement marquée en Bourgogne et dans le Grand Est, où la tonnellerie et les parquets sont traditionnellement forts.

DOSSIER

Frêne : Les cours **reculent de 14 %** par rapport au S2-2024, mais restent à des niveaux historiquement élevés. Le volume mis en vente continue d'augmenter illustrant l'attrait des marchés pour cette essence dont la **quasi-totalité est dédiée à l'export** vers les pays asiatiques (Chine, Vietnam). Selon les experts, le bois mis en vente provient d'arbres de moins bonne qualité, les meilleures qualités ayant déjà été exploitées.

Peuplier : Bien que le volume de bois mis en vente soit assez faible et identique à celui observé au S1- 2024, les **prix chutent de 24 % pour revenir aux alentours de 60 €/m³**. L'atonie du marché du panneau et de l'emballage n'a pas permis de soutenir les niveaux de prix élevés observés fin 2024. Cette conjoncture défavorable a fait passer la **proportion d'inventus** en séance de 5 % au S1-2024, à 13 % au S2-2024 puis à **23 % au S1-2025**. L'atonie du marché du panneau (concurrence asiatique) et de l'emballage (baisse de la consommation industrielle) a réduit les débouchés, entraînant une hausse des inventus.

Pin maritime : Les **prix restent stables autour de 60 €/m³ mais ne sont pas représentatifs du marché, aucune transaction n'ayant été enregistrée en Aquitaine en S1-2025** par les experts forestiers lors des ventes groupées. La demande faiblit légèrement.

Douglas : La hausse des prix observée en 2024 a engendré une **mobilisation accrue des bois** par rapport au S1-2024 avec plus de 130 000 m³. La tendance reste baissière en raison de l'allongement des rotations et des pressions sociétales contre les coupes rases. Essence toujours très recherchée, la proportion de volume vendu en séance reste élevée (95 % depuis le S1-2024). Cet attrait soutient les cours **au-dessus des niveaux de prix d'après covid**.

Épicéa commun : la majeure partie du volume de bois d'œuvre vendu provient du secteur Languedoc / Midi-Pyrénées avec plus d'un quart de l'offre. Les **volumes présentés restent assez faibles** mais la **demande soutenue avec 10 % d'inventus**. Les prix sont **supérieurs à 70 €/m³**, soit le niveau le plus élevé depuis plus de 10 ans.

Épicéa de Sitka : Le volume disponible s'épuise au fil des années. En Bretagne, un volume important a été endommagé par la tempête Ciara de 2023. Ailleurs les dépréisements continuent d'impacter les peuplements du Limousin et de Normandie. Cette **réduction de la disponibilité en bois de bonne qualité tire les prix vers haut**. Entre le S2-2024 et le S1-2025, les prix ont augmenté de 12 %.

Les coopératives forestières

Chêne : Demande toujours présente pour le Chêne mais les marchés des qualités **traverses et avivés de second choix restent atones**, tout comme le secteur de la **tonnellerie** qui observe une **forte baisse de sa demande**. De manière générale, **l'export est peu actif**. Les prix restent stables mais en deçà des niveaux passés.

Côté **bois d'industrie**, la trituration reste portée par la **production de fibre et de granulés** dont les

stocks peinent à se reconstituer. Cette situation fait monter le prix du bois.

Enfin, le prix du **bois de chauffage** continue de croître fortement grâce à une demande toujours très soutenue et diversifiée.

Épicéa et Sapin : Le prix du bois d'œuvre se stabilise à des **niveaux élevés**, soutenu par la demande des scieries allemandes qui se tournent vers la France pour compléter leur approvisionnement en bois blanc. Les conditions météorologiques favorables du printemps ont permis de répondre à cette demande en proposant aussi bien des **bois verts que semi-frais issus de peuplements scolytés**. La situation est comparable concernant le bois d'industrie où la **demande pour la trituration** soutient les prix.

Douglas : Le bois d'œuvre de Douglas est très demandé en France mais aussi à l'export pour la construction, notamment vers le **Benelux**. Les prix continuent d'augmenter en **dépassant le record de 2022** alors que les volumes livrés sont également en hausse.

Les bois destinés à l'industrie voient également leurs **prix augmenter très fortement** en raison d'une demande importante pour la **production de granulés, de panneaux, de trituration et de palettes**.

Pin maritime : la **reprise du secteur de la construction et de l'emballage** maintient le prix du bois d'œuvre de Pin maritime à des niveaux élevés.

AUTRES MARCHÉS DU BOIS

Exportation de tonneaux

L'exportation de tonneaux s'essouffle **en valeur et en volume**. Entre le T1-2024 et le T1-2025, les producteurs de tonneaux ont observé une baisse de « -15 % en volume, avec une chute plus marquée en France (-20 %), qu'à l'export (-13 %) et -10 % en valeur (-17 % en France, -6 % à l'export) ».

Les raisons potentielles sont les suivantes :

- Baisse de rendement des vendanges dans le Monde ;
- Crise commerciale impactant l'exportation de vin et de tonneaux ;
- Haussse des coûts du bois et donc des tonneaux ;
- Concurrence des alternatives aux fûts en bois (cuves inox notamment).

Exportations de grumes et sciages (en valeur)

L'exportation de sciages résineux repart à la hausse grâce à un marché de la construction et de l'emballage qui redémarre progressivement. En revanche, les exportations de sciages feuillus stagnent.

Tout comme les sciages, la **valeur des exportations de grumes résineuses progresse** grâce à une demande importante des scieries allemandes demandeuses de bois blancs. Les **grumes feuillues accusent une forte correction depuis 2022**, surtout pour le Chêne. Le marché asiatique et chinois notamment a fortement réduit ses importations de grumes au S2-2023. Les droits de douane en cours d'étude aux USA n'améliorent pas cette situation.

Emballage-palette

En France, le prix du bois à palette augmente légèrement pour revenir proche des prix observés post-covid. Outre-Rhin, la situation est exceptionnelle avec une **hausse des prix de 17 %** entre le T2-2024 et le T2-2025.

Dans le sillage de la hausse du prix du bois à palette, le **prix de vente des palettes en Allemagne repart à la hausse** après quelques mois de relative stabilité.

Panneaux

Le **volume et le prix des panneaux produits en France sont en constante diminution depuis 2022**. La demande est en berne dans le secteur de l'ameublement qui pâtit également d'une concurrence accrue des importations en provenance des pays asiatiques. Le secteur reste néanmoins **confiant à horizon fin 2026** avec la reprise de la construction qui s'annonce. En Allemagne, la tendance est meilleure grâce à une reprise plus précoce du secteur de la construction engagée par l'approbation du fonds d'investissement public.

Papier-carton

L'activité industrielle se maintient après avoir connu une augmentation assez forte entre le printemps 2023 et l'été 2024. Dans le même temps, le prix de la pâte sur les marchés internationaux (NBSK) et à l'import s'est stabilisé à des **niveaux de prix légèrement supérieurs à la moyenne**.

Bois-énergie et connexes

Le bois reste la source d'**énergie la moins onéreuse du marché** bien que la demande croissante des consommateurs (particuliers et collectivités) et la réduction de la production au cours de l'hiver 2024-25 **tirent les prix vers le haut**. Le prix des autres sources d'énergie **évolue de manière disparate**. Le **gaz naturel gagne plus de 25 %** depuis mars 2024 alors que le pétrole et l'électricité voient leurs prix diminuer plus ou moins fortement. Le déploiement des énergies renouvelables et la remise en activité de certaines centrales nucléaires augmentent l'offre et entraînent donc une baisse des prix.

La baisse de production de granulés et l'augmentation du prix des connexes liées à la réduction du volume de sciage entraînent un **rebond du prix du granulé livré en vrac**. En parallèle, le prix du bois bûche continue d'augmenter avec la professionnalisation des producteurs. Le prix de la plaque industrielle reste élevé alors que celui de la **plaquette forestière poursuit sa hausse** entamée lors de l'été 2022.

Comme en France, le **prix de la plaquette est en hausse en Allemagne** tout comme la sciure grâce à la demande soutenue de la part de l'industrie papetière.

■ FOCUS

» CENTRALE D'ACHATS FRANSYLV

La Fédération Fransylva a mis en place uniquement pour ses adhérents une centrale d'achats dont l'accès est gratuit pour optimiser les dépenses de votre entreprise, ou de votre groupement forestier.

Pour bénéficier des conditions grands comptes de la centrale d'achats auprès des fournisseurs partenaires, il vous suffit d'aller sur le site : <https://expertachats.fr/fransylva/>

#01. Cochez les familles d'achats qui vous intéressent pour une mise en relation.

#02. Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre vos dernières factures pour obtenir une étude gratuite, et déterminer les économies réalisables avec nos partenaires.

#03. Renseignez vos coordonnées.

Attention le n° de SIRET est obligatoire.

#04. Les acheteurs de la centrale d'achats vous contacteront pour préciser vos besoins et vous mettre en relation avec les fournisseurs.

#05. Après mise en relation et ouverture de compte, vous commandez en direct chez les fournisseurs, et bénéficiez des tarifs négociés par la centrale !



NOUVEAUTÉ DE LA CENTRALE D'ACHAT : CAPINEA, UNE SOLUTION NATURELLE POUR LA PROTECTION DES PLANTS

La société CAPILLUM, basée à Clermont-Ferrand (63), conçoit des produits basés sur le recyclage de cheveux récupérés partout en France auprès de salons de coiffure partenaires.



L'objectif de la démarche est de donner une seconde vie à cette matière première jusqu'alors considérée comme un déchet. Ses qualités d'absorption, d'isolation et de répulsion du gibier permettent la création de diverses solutions innovantes telles que des bouées absorbantes d'hydrocarbures ou du paillage naturel pour les végétaux.

Les dalles de paillage commercialisées sous la marque CAPINEA ont été adaptées au milieu fo-

restier en prenant la forme de dalles carrées (50 cm x 50 cm) à appliquer autour du collet de l'arbre au moment de la plantation. Prépercées et découpées dans la largeur, ces dalles peuvent être appliquées rapidement et rester sur place jusqu'à décomposition.

Avec une durée de vie d'environ 5 ans, les dalles se dégraderont d'elles-mêmes sans laisser de résidus de plastique sur les parcelles.

Ces dalles, fabriquées à partir de cheveux associés à de la laine de mouton offrent une réponse concrète aux problématiques rencontrées sur le terrain :

- Limiter le stress hydrique des jeunes plants lors des épisodes de sécheresse ou de canicule,
- Protéger vos plantations du gibier (sanglier, chevreuil, etc.),
- Contrôler la végétation concurrente sans recourir à des produits chimiques.

Grâce à ce partenariat, les adhérents de FRANSYLVIA bénéficient de conditions exclusives :

- Tarif préférentiel : 0,83 € HT par dalle (soit 30 % de réduction sur le tarif public) ;
- Livraison gratuite pour toute commande supérieure à 14 palettes (1 palette = 1 000 dalles) ;
- Accompagnement personnalisé : de la commande à la livraison, CAPILLUM vous accompagne à chaque étape.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CES AVANTAGES ?

Pour manifester votre intérêt ou passer commande, deux options simples et rapides avant le 14 octobre 2026 :

- **Via la centrale d'achat Fransylva** (à retrouver sur le site fransylva.fr)
- **Via le bon de commande joint** : Remplissez-le et retournez-le par email à boutique@capillum.fr ou par courrier à l'adresse suivante : CAPILLUM - 8, rue de la Grolière - 63100 CLERMONT-FERRAND



© Capinea by Capillum

LA PAROLE À...

» PEFC : LA PREMIÈRE CERTIFICATION DANS NOS RÉGIONS

UN NOUVEAU SCHÉMA, UNE AMBITION RENFORCÉE : TOUT SAVOIR SUR LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS



PEFC
TERRITOIRES

PEFC certifie que le bois coupé provient de forêts gérées de manière durable et permet ainsi aux propriétaires forestiers de valoriser leurs produits bois tout en contribuant à la préservation des écosystèmes. Les consommateurs ont quant à eux la garantie que les produits PEFC sont issus de forêts gérées durablement.

POURQUOI DE NOUVEAUX STANDARDS ?

PEFC France met à jour tous les 5 ans ses nouveaux standards de gestion forestière durable, dans une logique d'amélioration continue pour s'adapter aux enjeux climatiques, aux connaissances scientifiques et aux attentes sociétales. La révision a été conduite avec plus de 110 acteurs représentatifs de la filière forêt-bois dont Fransylva.

À PARTIR DE QUAND ?

Le nouveau standard entrera en application définitivement au 25 septembre 2026. Nous sommes donc en période de transition pendant laquelle l'équipe de PEFC Territoires Nouvelle-Aquitaine vous proposera des réunions d'information adaptées à notre contexte local.

Comment comprendre le nouveau standard ? Nous vous proposons ici une vision globale avec les clarifications, les évolutions et les nouveautés.

1. Clarifications :

Certains points ont été clarifiés et reformulés pour faciliter les critères d'appréciation sur le terrain :

- **Zone de Sensibilité Paysagère** : périmètre depuis un point de vue panoramique, sites classés, sites inscrits, patrimoine bâti, arbres remarquables ;
- **Zones Forestières à Haute Valeur Écologique (ZFHVE)** : des zones dotées d'une forte biodiversité, qui peuvent héberger des espèces rares ou menacées et des milieux ou habitats remarquables (ex : réserve biologique, ZNIEFF, Natura 2000, ripisylve).

2. Évolutions :

Un extrait des points concernés et à retenir pour notre massif :

- **Herbicides de synthèse** : utilisation interdite sur les parcelles et les dessertes forestières.

- Diversité des essences :

- diversifier les essences lors des opérations de reboisement ou d'enrichissement ;
- établir et/ou maintenir les essences d'accompagnement et le sous-étage, lisières et arbres de bordure.

- **Arbres vieux et arbres morts** : si existants, conserver en moyenne 2 par hectare (sur pied ou au sol) à l'échelle de la propriété (sauf impératifs de sécurité et/ou sanitaire) ;

- **Menus bois (diamètre < 7 cm) et souches** : toujours préciser explicitement leur devenir dans les contrats. Favoriser leur maintien en forêt, à l'exception des situations justifiées et documentées (voir guide associé) ou des contraintes réglementaires telles que la prévention du risque incendie ;

- **Équilibre forêt-faune** : déclaration obligatoire des dégâts de gibier à réaliser via la plateforme dédiée ;

- Coupes rases :

- des seuils s'appliquent pour les zones de pente, zone de forte sensibilité paysagère, les autres peuplements et varient si absence de DGD ;
- prohibées dans les zones de protections fortes et dans les ripisylves (sauf en cas de restauration écologique) ;
- les dépassements doivent être justifiés notamment par un diagnostic ;
- pas de seuil pour les peupleraies et les plantations résineuses monospécifiques, si prévues dans le DGD, et en l'absence de toute coupe de peuplements feuillus associés.

3. Nouveautés

De nouvelles exigences à l'échelle nationale :

- **Déchet** : collecter tous les types de déchets non-bois et notamment les protections non biodégradables pour le gibier ;

- **Transformation** : quand les forestiers transforment une forêt régénérée en une forêt plantée dont les essences sont pour la très grande majorité différentes de celles déjà présentes initialement.

Dans le contexte du changement climatique la transformation peut devenir une solution adaptée si et seulement si elle est justifiée, notamment dans le cadre d'un diagnostic ou d'une description du projet dans un document de gestion durable.



De nouvelles possibilités de certifications :

- **Arbre hors forêt** : les espaces agroforestiers (haies, arbres d'alignement et bocages). Les peupliers d'alignement sont notamment concernés.

Période de transition vers les nouveaux standards PEFC : l'équipe Nouvelle-Aquitaine à vos côtés pour vous accompagner

L'équipe PEFC de notre région vous proposera des réunions d'information tout au long de l'année.

ATTENTION CET ARTICLE N'EST PAS EXHAUSTIF.

Pour retrouver l'ensemble des règles PEFC à appliquer en forêt, consulter le document officiel des standards PEFC / ST FR 1003-1 : 2025 qui seul fait foi.

» LANCEMENT DU PLAN D'ACTION POUR LA PRÉSERVATION DES SOLS FORESTIERS

Identifié comme une nécessité par les assises du bois et de la forêt (clôturées en mars 2022), le Plan d'Action pour la préservation des sols forestiers a été inscrit dans diverses stratégies (forêt-bois, biodiversité, adaptation au changement climatique).

Ce plan est issu d'une démarche de co-construction avec les parties prenantes (filière forêt-bois - dont Fransylva, et ONG). La ministre de la transition écologique, de la biodiversité, de la forêt, de la mer et de la pêche l'a officiellement lancé le 24 juillet.

PARTIE I : POURQUOI SE MOBILISER POUR LA PRÉSERVATION DES SOLS FORESTIERS ?

La 1^{re} partie du Plan fait un état des enjeux, des connaissances et des politiques actuelles.

01. Rappel des fonctions des sols forestiers

Une ressource naturelle fragile et non renouvelable, support de services écosystémiques fondamentaux

02. Présentation des menaces

- Dégradation physique liée à la mécanisation des exploitations et de la préparation avant plantation,
- Acidification et baisse de fertilité chimique,
- Perte de matière organique et diminution des stocks de carbone,
- Perte de biodiversité des sols,
- Contamination ponctuelle ou diffuse

03. Outils actuels de connaissance et de préservation

- Cartographie multi-échelles, catalogues de stations,
- Réseaux de suivi de la qualité des sols,
- Guides techniques et bonnes pratiques : limiter la surface de sol circulée, éviter les périodes humides, éviter de laisser les sols nus, raisonner la préparation des sols, éviter la récolte de feuillage et raisonner celles des menus bois, maintenir du bois mort au sol, prendre en compte les enjeux spécifiques (zones humides, ripisylves).

04. Politiques publiques prescrivant la préservation des sols

- Niveau mondial (accord de Paris en 2015) ;
- Niveau européen (projet de Directive surveillance et résilience des sols, Directive énergies renouvelables RED3, Règlement restauration de la Nature) ;
- Niveau national (objectif Zéro artificialisation nette, nouveaux Schéma régionaux de gestion sylvicole avec limites en matière de coupes rases, Stratégie nationale bas carbone - SNBC3 en préparation, Plan national d'adaptation au changement climatique - PNACC3, Stratégie nationale biodiversité 2030, Plan national d'action vieux bois et forêts surnaturelles en préparation).

05. Co-construction, financement et gouvernance

- Pilotage par l'État (ministère de la transition écologique) qui priorisera les actions en fonction des enjeux et du bilan annuel élaboré par l'Ademe,
- Suivi du bon déroulement par le Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois.

06. Ambition et objectifs

L'ambition du plan est de maintenir les fonctionnalités des sols forestiers, avec 5 enjeux :

L'ambition du plan est de maintenir les fonctionnalités des sols forestiers avec 5 ENJEUX :

- Conserver l'intégrité physique des sols forestiers
- Maintenir leur fertilité chimique
- Sécuriser le puits de carbone lié au sol forestier à son niveau actuel
- Préserver la biodiversité des sols forestiers
- Préserver leur rôle de régulation dans le cycle de l'eau

Pour répondre à ces enjeux, le plan d'action présente 4 OBJECTIFS :

- Maintenir, créer et respecter les cloisonnements ou pistes d'exploitation et promouvoir des méthodes de débordage à faible impact
- Raisonner le travail du sol avant plantation afin de limiter les effets du travail en plein
- Maintenir sur place le feuillage et les souches, limiter et adapter la récolte des menus bois selon la sensibilité des sols à l'export d'éléments minéraux
- Garantir la pérennité du couvert forestier en assurant sa reconstitution, favoriser le couvert forestier continu notamment en zone de pente

PARTIE II :

ACTIONS POUR PRÉSERVER LES SOLS FORESTIERS

Avec un cap à horizon 2030, le plan fixe des objectifs chiffrés (adossés à des indicateurs mesurables) et identifie des actions concrètes (16 fiches-actions), selon cinq axes :

01. Connaître et surveiller les sols forestiers

- 1.1 Surveiller les sols forestiers
- 1.2 Appel à projet de recherche-action pour développer les connaissances sur le fonctionnement des sols forestiers, les processus de dégradation et de restauration.

- 1.3 Organiser et valoriser les données pédologiques (méthode de cartographie des stations)

02. Mobiliser le bois avec des pratiques et équipements à faible impact

- 2.1 Structurer un réseau sur la mécanisation forestière pour évaluer les performances des outils de mécanisation et diffuser les bonnes pratiques (pour développer les cloisonnements, réaliser les travaux de plantation et récolter le bois)

- 2.2 Développer le débordage par câble, mode d'exploitation à faible impact

- 2.3 Promouvoir les modes d'exploitation alternatifs (cheval, dirigeable)

03. Former et sensibiliser sur la gestion durable des sols forestiers

- 3.1 Crée un centre de ressources numérique et une communauté d'échanges d'expériences

- 3.2 Développer la formation continue et sensibiliser les acteurs

- 3.3 Élaborer un guide pour préserver les sols dans les chantiers en situation de crise

04. Accompagner économiquement les pratiques sylvicoles et les investissements matériels les plus vertueux

- 4.1 Prendre en compte la préservation des sols dans les dispositifs d'aides sylvicoles

- 4.2 Étudier l'opportunité des arrêts de chantiers sylvicoles et la faisabilité de mesures d'adaptation (partage du risque)

- 4.3 Accompagner les innovations en matière de Paiements pour Services Environnementaux valorisant les pratiques vertueuses en faveur de la préservation des sols (en vue d'une reconnaissance institutionnelle)

05. Encadrer les facteurs de pressions dans les textes d'orientation forestière, les réglementations et les outils contractuels

- 5.1 Renforcer la préservation des sols au travers de la transposition concertée de la directive RED3

- 5.2 Poursuivre la prise en compte des sols dans les documents d'orientation et de gestion forestière (DRA, SRA, SRGS)

- 5.3 Améliorer la préservation des sols en proposant des clauses pour les contrats de vente et le suivi des chantiers

- 5.4 Conforter les systèmes de labellisation/certification des ETF comme cadre d'engagement à des pratiques d'exploitation et de travaux respectueux des sols.

POUR ALLER PLUS LOIN :



» RAPPORT SUR LA COMPÉTITIVITÉ DE LA FILIÈRE BOIS

Les sénateurs Anne Catherine Loisier et Serge Merillou de la commission des affaires économiques du Sénat ont rédigé un rapport sur la compétitivité de la filière bois. Ils ont conduit plus de 60 auditions (dont Fransylva) et ont effectué 5 visites en Alsace et en Allemagne.



© AdobeStock

Le rapport final de 130 pages présente l'intérêt de rappeler toute l'importance économique de la filière dans un contexte de concurrence forte et de besoin de souveraineté nationale. Il s'appuie sur trois convictions fortes :

- **Le premier parti pris de ce rapport a trait à son champ d'étude :** il est de se concentrer davantage sur l'aval que sur l'amont de la filière, avec une approche explicitement économique, propre à leur commission de rattachement.
- **Le second parti pris des rapporteurs, en lien avec le précédent, relève d'une conviction commune :** le bois dispose de toutes les qualités pour constituer un levier à la fois de compétitivité et de décarbonation de l'économie française.
- **Le troisième et dernier parti pris de la mission a trait à la méthode :** il est d'éviter les approches globalisantes et de privilégier les approches fines, par « produits » emblématiques de la filière (partie I) ou par « dossiers » transversaux (partie II).

Les rapporteurs ont étudié les atouts et la diversité du matériau bois à travers cinq familles de produits : bois de construction, ameublement, palette d'industrie, papier et carton, pellets.

La commission des affaires économiques a adopté 24 recommandations souvent très pragmatiques et bienvenues, visant à optimiser la valorisation de la ressource bois issue de nos forêts au bénéfice de notre économie.

LE PRÉSENT RAPPORT, ORGANISÉ EN 4 TEMPS, DE L'aval (PRODUITS) À L'AMONT (FORêt) :

01.

Leviers pour la mobilisation du bois en forêt et besoins d'adaptation de l'aval de la filière à son amont forestier

02.

Moyens de libérer l'industrie du bois, face à des contraintes transversales (environnement socio fiscal et normatif, besoin de modernisation)

03.

Besoin de régulation pour garantir l'effectivité cascade des usages et parvenir à un bouclage biomasse

04.

Leviers pour la mobilisation du bois en forêt et besoins d'adaptation de l'aval de la filière à son amont forestier

RECOMMANDATIONS 20 :

Poursuivre les efforts de contractualisation en forêt privée et communale et ainsi accroître la part de bois façonné bord de route, pour sécuriser la première transformation en matière d'approvisionnement.

RECOMMANDATIONS 21 :

Confier aux préfets de région, en lien avec l'OFB et les professionnels, la définition de cahiers des charges a priori pour sécuriser les entrepreneurs de travaux forestiers face au risque d'atteinte aux habitats d'espèces protégées et de condamnation pénale à ce titre.

RECOMMANDATIONS 22 :

Afin d'accroître la récolte de bois, traiter le morcellement de la propriété par des incitations à la gestion collective, en :

- poursuivant l'instruction des plans simples de gestion entre 25 et 20 ha ;
- prolongeant au-delà de 2025 le taux réduit de TVA à 10 % sur les travaux sylvicoles ;
- gérant davantage la forêt par massif grâce à un surcroît de coordination gestionnaires privés-ONF indépendamment du régime de propriété ;
- bonifiant le dispositif d'encouragement fiscal à l'investissement en forêt (Defi) « travaux » dans le cas d'une gestion collective (coopératives, experts...), par rapport au taux normal.

RECOMMANDATIONS 23 :

Maintenir en 2026, comme en 2025, 130 M€ d'engagements, dédiées à la « planification écologique » en forêt (après 509 M€ en 2024), et :

- sanctuariser tout du moins les lignes peu coûteuses levant des verrous de la filière ;
- favoriser le recours au plan de renouvellement forestier pour les communes forestières et propriétaires forestiers privés dont les parcelles ont subi des déprérissements, par une simplification à leur égard des cahiers des charges et un accompagnement dans l'ingénierie.

RECOMMANDATIONS 24 :

Mettre en œuvre le plan national d'actions « Scolytes et bois de crise » et investir dans la R & D pour l'amélioration de la valorisation des essences d'avenir et des essences dites « secondaires ».

CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET FILIÈRE FORÊT-BOIS

Le premier semestre 2025 se caractérise par un environnement économique en amélioration, marqué par la reprise de la croissance en Europe et une inflation maîtrisée, ce qui soutient l'investissement.



© AdobeStock

La baisse du dollar et le renforcement des monnaies nordiques redessinent les équilibres commerciaux. En zone Euro, elle freine les exportations vers les États-Unis tout en renchérisant certaines importations, notamment en provenance de Scandinavie.

Sur le plan énergétique, la baisse du pétrole allège les coûts logistiques, mais les incertitudes sur la consommation mondiale pèsent sur les perspectives de long terme. Le secteur de la construction, moteur essentiel de la demande en bois, montre des signes de redressement en Europe et en France, tandis qu'aux États-Unis, les politiques douanières créent des tensions sur les prix.

À l'échelle internationale, les marchés restent contrastés : la demande pour certains produits, notamment le résineux, contribue à maintenir une pression sur les prix, alors que d'autres segments comme celui du Chêne sont fragilisés. La filière forêt-bois française bénéficie d'une réduction de son déficit commercial grâce à une moindre dépendance aux importations, mais conserve une certaine vulnérabilité sur les produits transformés à forte valeur ajoutée.

Globalement, la demande mondiale progresse, les prix évoluent de manière différenciée selon les segments, et les perspectives à moyen terme demeurent positives, sous réserve des incertitudes liées aux politiques commerciales et aux marchés immobiliers.

DONNÉES MACROÉCONOMIQUES

Le PIB français reprend légèrement sa hausse avec un T2-2025 positif de 0,3 % après le gain de 0,1 % observé au T1-2025. La contribution du commerce extérieur reste néanmoins négative. L'inflation revient à 2 % sur l'année 2024, équivalente à la cible définie par la Banque centrale européenne. La politique économique est donc devenue plus favorable à l'investissement avec quatre baisses de taux directeurs entre février et juin 2025 pour revenir à 2,15 %.

Le dollar, monnaie d'échange incontournable dans le Monde perd peu à peu de la valeur face aux autres monnaies. La perte de confiance des opérateurs financiers depuis la prise de parole de D. TRUMP début avril lors de la présentation des droits de douane (tarifs) a pesé sur le dollar. En septembre 2025, le dollar perd 9 % de sa valeur face à l'Euro et 13 % depuis l'investiture de D. TRUMP en janvier 2025. Cette dévaluation du dollar réduit la compétitivité des entreprises européennes qui exportent vers les USA mais accroît le « pouvoir d'achat » de ces dernières lorsqu'elles achètent ou investissent en dehors de la zone euro. En revanche, l'Euro se déprécie progressivement face à la couronne suédoise depuis septembre 2023 (-7,5 % au 22/09/2025). Pour le marché du bois, cela signifie que les importations de bois et de produits finis depuis les pays scandinaves coûtent plus cher aux pays importateurs, accroissant ainsi les risques de

déficit commercial avec ce pays. La valeur de l'euro reste relativement stable face à la livre britannique.

Depuis fin 2022, l'OPEC+ (Organisation des pays exportateurs de pétrole et alliés) a imposé plusieurs coupes de production pour éviter les surplus, garantir un équilibre de marché permettant de soutenir les prix et de regagner des parts de marché. Mais depuis le début de l'année, la production ne cesse d'augmenter causant mécaniquement une baisse des cours. De plus, la politique américaine jugée inflationniste pèse sur les prévisions de consommation et donc sur la demande. Sur le long terme, le prix du baril reste orienté à la hausse en raison de la nature limitée de cette ressource.

DONNÉES USA ET ALLEMAGNE : CONSTRUCTION, PRIX

Le bois fait partie intégrante de la construction aux USA. Pour illustrer l'importance du bois dans la construction Outre-Atlantique, 93 % des maisons individuelles achevées en 2024 sont à ossature bois, soit 958 000 maisons. Pour les logements collectifs, le bois représente 73 % des constructions, soit 444 000 unités.

Par anticipation, l'impact de la hausse du prix du bois liée à la politique douanière promue par D. TRUMP est donc fort sur ce secteur. Les nouveaux tarifs douaniers rendent les produits importés plus onéreux, réduisant ainsi le pouvoir d'achat des

DOSSIER

propriétaires et la confiance des institutionnels qui réduisent leurs investissements.

Le prix du bois de charpente augmente légèrement alors que l'enquête demandée par le président américain est toujours en cours pour définir les taux de taxation douanière à appliquer aux importations de bois d'œuvre. Le résultat de cette enquête devrait être publié au cours de l'automne 2025.

En Allemagne, le prix des bois transformés pour la construction continue d'augmenter, porté par une demande toujours forte à l'export et par une hausse du prix de la matière première qu'est le bois d'œuvre.

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION EN FRANCE

Le nombre de permis délivrés semble avoir atteint un point bas en février 2025 et augmente continuellement depuis pour atteindre 350 000 permis sur 12 mois glissants. Cette hausse devrait soutenir le nombre de chantiers engagés au cours de l'année 2026 mais avec un impact favorable pour le secteur du bois de construction dès les prochaines semaines. En revanche, le secteur de la maison individuelle reste atone.

Les perspectives à 6 et 12 mois restent positives, illustrées par la reprise progressive des mises en chantier dans les prochains mois.

Le nombre de transactions de logements anciens (ventes et successions) reprend également de la hauteur depuis le point bas observé en 2024 en se rapprochant des 900 000 transactions annuelles. Un soutien intéressant pour le secteur de la rénovation.

En termes d'activité, les artisans restent plus optimistes sur le secteur de l'entretien et amélioration que sur celui de la construction neuve.

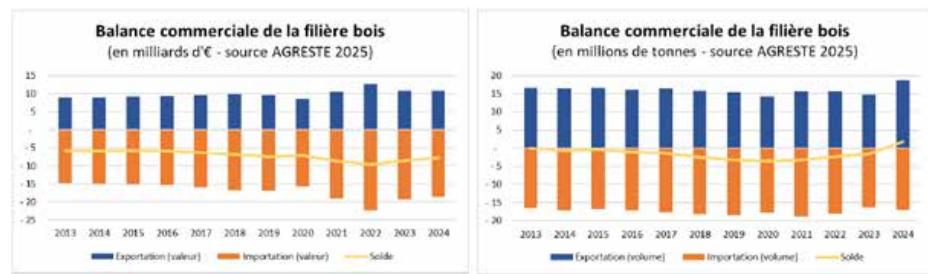
EXPORTATIONS DE BOIS VERS LA CHINE

La Chine évolue dans un contexte d'incertitudes entre les tensions commerciales avec les USA, une crise de l'immobilier qui dure dans le temps et une baisse de la consommation intérieure. Malgré cela, le PIB a progressé de 5,4 % au T1-25 grâce à un soutien budgétaire renforcé du gouvernement. Ce soutien se traduit par des subventions à l'achat de biens qui visent à relancer la consommation. La relance de la consommation couplée à l'arrêt des importations de bois en provenance des USA a fait augmenter le volume de bois importé depuis la France et l'Allemagne malgré la situation du pays. Sur le long terme, le volume de grumes de chêne importé est en baisse. Depuis janvier 2025, il affiche une perte de 50 % par rapport au volume cumulé sur la même période de l'année 2022, 16 % par rapport à 2023 mais en hausse de 5 % par rapport à 2024.

Tout comme le Chêne, le volume de grumes résineuses importé par la Chine depuis janvier 2025 s'est contracté de 74 % par rapport au volume cumulé sur la même période de l'année 2022, 61 % par rapport à 2023 et 40 % par rapport à 2024. La crise immobilière paralysant le marché chinois depuis 2021 en est l'une des principales raisons.

LA BALANCE COMMERCIALE DE LA FILIÈRE FRANÇAISE DE BOIS ET DÉRIVÉS EN 2024

Les données de balance commerciale de la filière bois en 2024 publiées par AGRESTE relatent une tendance à la réduction du déficit global. Dans les faits, la valeur des exportations a augmenté de 1,2 % pour atteindre 10,9 Mrds € alors que les importations ont été réduites de 3 %, soit 18,7 Mrds €. Le déficit s'élève donc à 7,8 Mrds €, niveau équivalent celui d'avant crise Covid. En revanche, la filière est excédentaire en termes de volume, illustrant la perte de valeur ajoutée liée à l'importation de produits finis.



Plus de la moitié du déficit commercial de la filière provient des échanges avec seulement trois pays : l'Allemagne, la Chine et l'Italie. L'Allemagne, premier partenaire commercial de la France dans ce secteur, voit cependant son déficit se réduire de 0,35 Mrds €, passant de 2,1 à 1,8 Mrds € grâce à une forte diminution des importations. À l'inverse, le déficit avec la Chine s'accentue, augmentant de 0,15 Mrds € pour atteindre 1,1 milliard d'euros.

Les pâtes, papiers et cartons représentent 63 % des exportations françaises, suivis par les produits des industries du bois (25 %). Quatre pays – l'Allemagne, l'Espagne, la Belgique et l'Italie – captent près de la moitié des exportations françaises, tandis que ces quatre pays auxquels s'ajoute la Chine concentrent 53 % des importations.

L'analyse par catégorie de produits révèle des dynamiques variées mais chaque secteur affiche une réduction du déficit commercial grâce à une réduction des importations :

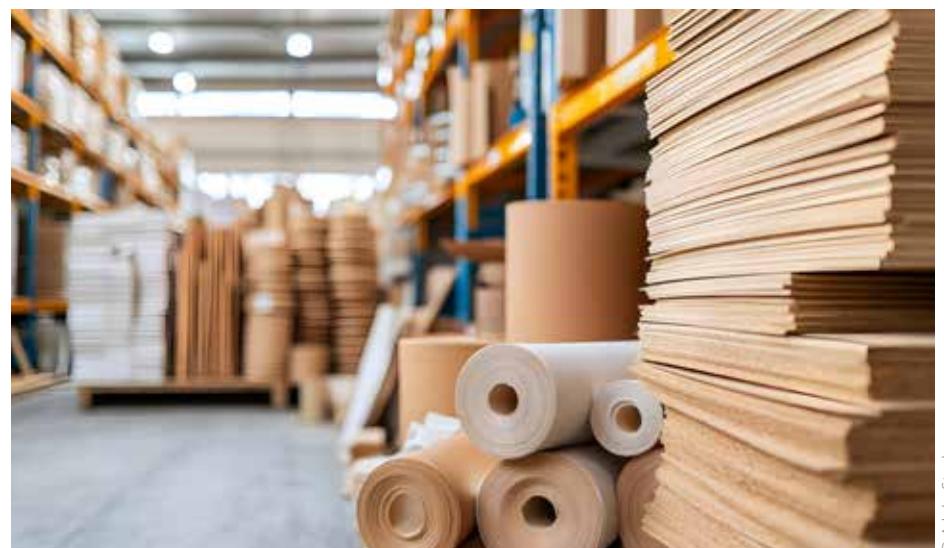
• **Bois ronds** : baisse des exportations (- 0,05 Mrds €), notamment en feuillu (- 0,05 Mrds €) qui reste le produit le plus excédentaire (+ 0,21 Mrds €), permettant de soutenir l'unique solde commercial positif de la filière bois française avec un excédent de 0,22 Mrds €.

• **Sciages et connexes** : bien que les importations diminuent, le solde commercial reste déficitaire en raison des importations de sciages d'Épicéa et de Sapin (0,43 Mrds €). La filière feuillue est excédentaire de 0,15 Mrds € permettant de réduire le déficit du secteur à - 0,40 Mrds €.

• **Produits des industries du bois** : secteur le plus déficitaire avec -3,88 Mrds €. Exportations stables (+2,79 Mrds €). Les ouvrages de tonnellerie (+0,46 Mrds €) et le contreplaqué (+0,06 Mrds €) sont les seuls produits excédentaires de la catégorie. Les importations diminuent de 0,21 Mrds €. Les meubles en bois représentent un tiers du déficit global de la filière avec -2,83 Mrds €.

• **Pâtes, papiers et cartons** : hausse des exportations (+ 133 millions d'euros), surtout sur les pâtes à papier (+ 0,11 Mrds €) et l'emballage (+ 0,14 Mrds €). Les importations, quant à elles, reculent de 0,25 Mrds €, améliorant le solde commercial de 0,39 Mrds €. Malgré cela, le solde commercial de ce secteur en fait le second plus déficitaire de la filière avec - 3,18 Mrds €.

• **Granulés de bois (pellets)** : déficit accentué passant de - 0,27 Mrds € en 2023 à - 0,33 Mrds € en 2024, en raison d'une forte hausse des importations (+ 0,07 Mrds €).



© AdobeStock

DOSSIER JURIDIQUE

» REPORT DU RÈGLEMENT EUROPÉEN SUR LA DÉFORESTATION

La Commission européenne a annoncé le report d'un an du règlement européen sur la déforestation soit au 31 décembre 2026.

L'objectif du règlement est de garantir que les produits fabriqués à partir de produits de base relevant du champ d'application du règlement ne soient pas mis à disposition ou commercialisés sur le marché de l'Union ou exportés depuis le marché de l'Union, à moins que toutes les conditions suivantes ne soient remplies : ils sont exempts de déforestation ; ils ont été produits conformément à la législation concernée du pays de production ; et ils sont couverts par une déclaration de diligence raisonnée, avec les données de géolocalisation et les preuves associées.

Mais il ajoute également un lot de contraintes et de normes aux forestiers européens. Fransylva

prend donc acte de cette décision et appelle la Commission et le législateur européen à :

- ne pas alourdir les normes pesant sur les forestiers européens en simplifiant la réglementation par la prochaine loi Omnibus sur la réduction des obligations administratives des entreprises ;
- à protéger les producteurs européens face à la concurrence déloyale dans le contexte des nouvelles négociations commerciales ;
- à davantage intégrer les représentants des filières dans l'élaboration des règles pesant sur les professionnels



L'APPLICATION DU RDUE A ÉTÉ REPORTÉE AU 31 DÉCEMBRE 2026.

» TRAITEMENT FISCAL DES REVENUS PAULOWNIA

La Fédération FRANSYLVIA a interrogé la cellule fiscale du ministère de l'agriculture afin d'avoir des précisions sur le traitement fiscal des revenus tirés de la culture du paulownia.

Voici les précisions apportées, l'article 63 du Code général des impôts définit les bénéfices agricoles, lesquels comprennent les bénéfices provenant de la production forestière, y compris les ventes de bois sur pied. La cellule fiscale précise que cette définition ne distingue pas selon l'essence des arbres, en conséquence les revenus tirés de la

culture du paulownia sont des bénéfices agricoles, sauf si les revenus bénéficient à une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés ou si l'activité constitue une activité accessoire d'une activité industrielle et commerciale.

L'article 76 du Code général des impôts précise que les revenus des coupes de bois sont fixés de manière forfaitaire, par référence à la somme égale au revenu servant de base à la taxe foncière (revenu cadastral). Là encore, ces dispositions ne distinguent pas selon l'essence. En conséquence,

les revenus des coupes de bois de paulownia sont éligibles au forfait forestier.

Dans sa réponse, la cellule fiscale rappelle que ces règles fiscales sont indépendantes de celles relatives à la gestion forestière, notamment les SRGS et les arrêtés MFR. Il en résulte qu'en cas de demande d'aides/subventions ou d'élaboration d'un document de gestion durable, il convient de s'assurer

» FORINVEST ACCOMPAGNE UN INVESTISSEMENT FORT POUR LA FILIÈRE

FORINVEST est un réseau d'investisseurs pour financer et accompagner le développement de la filière.

Constitué en 2010 par Fransylva, le réseau regroupe une centaine d'adhérents propriétaires forestiers qui investissent et accompagnent les entreprises de la filière dans l'objectif de favoriser la valorisation du bois français et la structuration de la filière.

Forinvest accompagne Le Groupe WOOD BY D, groupe intégré de la filière bois allant du sciage à la commercialisation, dans son investissement de 6 millions d'euros en Haute-Loire pour la création d'une usine produisant des carrelets et panneaux en chêne à Yssingeaux.

« Le projet PROFILYSS porté par Sébastien DUR-SAP s'inscrit dans une logique de valorisation

de la ressource locale, de la création de valeur économique, et de développement des territoires. La ressource locale en chêne français sera transformée en un produit à plus forte valeur ajoutée, les carrelets et panneaux, qui sont encore aujourd'hui très largement importés. C'est pour ces raisons que le projet présente un fort intérêt pour FORINVEST qui finance des entreprises pour favoriser la valorisation des bois français. » Éric TOPPAN – Secrétaire Général de Forinvest.

EN SAVOIR + :

<https://forinvest-ba.fr/forinvest-accompagne-le-groupe-wood-by-d/>



EN BREF

» TRIBUNE COLLECTIVE DÉGRADATION ET DESTRUCTION DE MATERIELS : SANS SÉCURITÉ, PAS D'AVENIR POUR LA FILIÈRE BOIS-FORÊT

Fransylva a cosigné une tribune collective avec d'autres membres de la filière :

Face à la multiplication d'actes de vandalisme impunis, détruisant le matériel et l'investissement des forestiers, les professionnels de la filière bois-forêt estiment qu'il est urgent que les pouvoirs publics reconnaissent enfin les opérateurs forestiers comme des alliés essentiels de la transition écologique, et qu'ils garantissent leur sécurité – condition indispensable à la durabilité économique, sociale et environnementale du secteur. [...]

EN SAVOIR + :



ASSURANCES

» GENERALI ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

RAPPELS ESSENTIELS POUR LES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

La responsabilité civile du propriétaire forestier couvre les dommages causés à des tiers du fait de la propriété. Elle peut être engagée même sans faute, dès lors qu'un dommage survient et qu'un lien avec la parcelle est établi.

L'assurance concerne toutes les forêts, qu'elles soient isolées, en bord de route ou proches d'habitations. Une chute d'arbre, une branche qui tombe, un dommage à un véhicule, une clôture ou une installation publique peuvent engager la responsabilité du propriétaire.

La garantie couvre les dommages corporels, matériels et immatériels causés à autrui. Elle ne couvre pas les dégâts subis par la forêt elle-même (tempête, incendie, attaques parasitaires).

Les sinistres touchant les réseaux de fibre optique sont en forte augmentation. La rupture d'une ligne peut entraîner des coûts importants. Ce type de

dommage relève de la responsabilité du propriétaire lorsque l'arbre en cause provient de sa parcelle.

Une vigilance régulière est recommandée, notamment en bordure de voies circulées ou de lignes aériennes. En cas de danger identifié (arbre penché, dépérissant, branches menaçant de chuter), il appartient au propriétaire de prendre les mesures adaptées afin de limiter les risques.

En cas de sinistre, il est conseillé de se rendre sur place afin de vérifier que l'arbre provient bien de sa propriété et de prendre des photographies. Il faudra prévenir rapidement le syndicat pour effectuer une déclaration de sinistre.

Le contrat comporte une franchise : 500 € pour tout sinistre, 850 € pour les arbres bord de route et 1500 € pour les arbres bord de voies ferrées

L'adhésion à Fransylva permet d'accéder à une assurance responsabilité civile spécifiquement adaptée aux propriétaires forestiers.

» SYLVASSUR ASSURANCE TEMPÊTE INCENDIE

FRANSYLA SERVICES A LANCÉ L'ASSURANCE SYLVASSUR EN 2013

- Complémentaire à la Responsabilité Civile liée à l'adhésion au syndicat
- Accompagnement des propriétaires face au dérèglement climatique
- Objectif de créer des offres correspondantes aux attentes de chaque profil de propriétés forestières

SYLVASSUR VOUS COUVRE FACE AUX RISQUES

INCENDIE	Incendie, foudre, explosion, chute d'avion, grève, émeute, mouvement populaire, vandalisme, catastrophes naturelles, attentat
TEMPÊTE	Vent, ouragan, tornade, inondations
NEIGE	Neige, grêle, gel

LES OFFRES PROPOSÉES

Sylvassur Reconstitution devient **Sylvassur Sérenité**, une offre simplifiée proposant de nouvelles valeurs de garanties.

	PATRIMONIAL	SÉRÉNITÉ
MODÈLE D'ASSURANCE	À la parcelle	À la propriété
FORMULES PROPOSÉES	Incendie. Incendie + tempête avec option neige	Incendie Incendie + tempête + neige
MONTANT DES GARANTIES	Choix entre 500 et 25 000 €/ha	1 000, 3 000, 5 000 ou 7 000 €/ha
SEUIL D'INTERVENTION	20 % de sinistralité sur la parcelle	Selon la classe de surface de la propriété (entre 1 et 5 ha)
FRANCHISE	Pas de franchise	Pas de franchise
COMMENT SOUSCRIRE ?	Contacter Fransylva Services pour un devis sur mesure	Contacter Fransylva Services ou souscription simplifiée en ligne

PRISE EN CHARGE DES SINISTRES SYLVASSUR

1. Prise de contact avec Fransylva Services dès la prise de connaissance du sinistre.
2. Transmission du formulaire de déclaration de sinistre complété par l'assurée avec l'identification des parcelles (approximative) et photos.
3. Fransylva Services mandate un expert qui se rend sur place afin d'évaluer :
 - La nature du sinistre correspond à un risque couvert par la formule d'assurance choisie ;
 - La surface impactée et le taux de dégâts par parcelle/forêt assurée (selon l'offre choisie).
4. Fransylva Services et Verspieren calculent et valident l'indemnisation et envoient le rapport finalisé à la compagnie.
5. La compagnie verse l'indemnisation.

LE DEFI ASSURANCE

Pour le risque tempête et Incendie, crédit d'impôt de 76 % de la prime annuelle avec un montant maximum retenu de 15 €/ha.

La demande de crédit d'impôt sur le revenu est à faire par l'assuré lors de sa déclaration d'impôt sur le revenu via le formulaire 2042-RICI (case 7UL).

POUR TOUTE DEMANDE :

sylvassur@fransylva.fr - 01 47 20 66 55

» CRÉATION DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DES EXPERTS FORESTIERS DE FRANCE - NOUVELLE-AQUITAINE

L'association régionale des Experts Forestiers de France - Nouvelle-Aquitaine (EFF NA), branche régionale des Experts Forestiers de France, prend la suite de l'association des experts forestiers du Limousin, de l'APCEF (Poitou-Charentes) et du CEFOS (Aquitaine).

Son but est de proposer une interface commune auprès des propriétaires forestiers, institutions, collectivités et partenaires du secteur forestier, défendre les intérêts des territoires forestiers et renforcer la gestion durable et responsable des forêts.

L'association est représentée par, M. Frédéric Béchon, son président.



NOUVELLE
AQUITAINE

Le bureau de l'association se compose de :
M. Benoît Aymes, *vice-président pour le massif Aquitain* ;
M. Antoine Béchon, *vice-président pour le massif du Poitou-Charentes* ;
M. Pascal Montagne, *vice-président pour le massif du Limousin* ;
M. Stéphane Perrin, *trésorier* ;
M. Benoît Gayaud, *secrétaire*.

» AGENDA

LE SYNDICAT TRAVAILLE POUR VOUS

JUILLET 2025

2, 3 et 4 juillet :

4^{es} Assises Nationales du Douglas

3 juillet :

Matinale Forêt Bois de Fibois Nouvelle-Aquitaine (23)

4 juillet :

Journée Forestière de Fransylva en Creuse (23)

24 juillet :

Rencontre avec la préfète de la Creuse (23)

Rencontre avec le préfet de la Corrèze (19)

AOÛT 2025

26 août :

CDPENAF 87 – Limoges (87)

28 août :

Réunion préparatoire Le Grand Lab'Eau et Bois – Limoges (87)

SEPTEMBRE 2025

3 septembre :

Réunion du Bureau de la Fédération Fransylva - visioconférence

4 septembre :

PEFC Conseil Territorial Nouvelle-Aquitaine

8 septembre :

Rencontre avec la Chambre Régionale d'Agriculture – Tulle (19)

11 septembre :

Conseil d'Administration de la Fédération Fransylva

18 septembre :

CDPENAF 19 – Tulle (19)

19 septembre :

Restitution des Assises de la Forêt de Fibois – Tulle (19)

Assemblée Générale du SYSSO – Biganos

22 septembre :

Session de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne – Limoges (87)

24 septembre :

Haute-Corrèze Communauté : Étude de vulnérabilité au changement climatique – Ussel (19)

25 septembre :

Rencontre avec le sénateur Mérillou (24)

OCTOBRE 2025

2 octobre :

Webinaire Fédération Fransylva : « Comment bien assurer sa forêt ? »

7 octobre :

Atelier de concertation filière forêt-bois Limoges Métropole

8 octobre :

Comité de pilotage du projet de développement de la sylviculture à couvert continu

9 octobre :

Rencontre avec Sébastien Maisonneuve, Generali (87)

Webinaire Fédération Fransylva :

Label Bas-Carbone / Nouveautés

10 octobre :

Assemblée générale syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs – Périgueux (24)

Cartographie Aléa Feux de Forêt

et Plan Départemental de Protection des Forêts contre l'Incendie – Tulle (19)

14 octobre :

Réunion des Présidents de la Fédération Fransylva Matinale Forêt Bois Territoire Fibois - La Croisille-sur-Briance

15 octobre :

Réunion communication Fransylva

16 octobre :

Webinaire Fédération Fransylva - GF aspects juridiques

CDPENAF 19 – Tulle (19)

17 octobre :

Conseil d'Administration Fransylva – Limoges (87)

20 octobre :

Assemblée Générale BCAFE – Limoges (87)

COLOC PEFC Limousin – Limoges (87)

22 octobre :

Fibois Nouvelle-Aquitaine – visite forêt

NOVEMBRE 2025

5 novembre :

Réunion du Bureau de la Fédération Fransylva - visioconférence

7 novembre :

Table ronde « Filière Forêt-Bois en Limousin »

13 et 14 novembre :

Journée du Fonds Forestier

13, 14, 15 et 16 novembre :

Le Grand Lab'Eau et Bois

18 novembre :

Webinaire Fédération Fransylva - GF aspects juridiques

Réunion du Bureau Fibois Nouvelle-Aquitaine

20 novembre :

FOGEFOR GF – visioconférence

CDPENAF 19 – Tulle (19)

Conseil d'Administration fédération Fransylva

21 novembre :

Session de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne – Limoges (87)

25 novembre :

Assemblée Générale FOGEFOR – Limoges (87)

27 novembre :

FOGEFOR GF – visioconférence

DÉCEMBRE 2025

4 décembre :

Vente groupée – Ussel (19)

12 décembre :

Assemblée Générale de Fransylva – Limoges (87)

» JOURNÉE FORESTIÈRE – CREUSE, JUILLET 2025 : RÉGLEMENTATION ET GESTION DE L'EAU EN FORêt

Fransylva en Limousin a organisé en juillet sa journée forestière en Creuse, rassemblant propriétaires forestiers et professionnels pour échanger sur la réglementation liée à l'eau en forêt et les contraintes associées aux coupes et au paysage

La journée a bénéficié des interventions de la DDT et de l'OFB sur la réglementation liée à l'eau, du CNPF pour la gestion forestière et les coupes, et d'un éclairage d'Unisylva gestionnaire de la propriété.

Les participants ont pu approfondir les bonnes pratiques concernant les franchissements de cours d'eau et la gestion des zones humides.

Les distinctions entre franchissements temporaires et permanents :

- **Franchissements temporaires** : destinés à des interventions ponctuelles, ils nécessitent une déclaration préalable au moins deux mois avant les travaux. L'emplacement doit tenir compte de la pente et de la sédimentation afin de limiter l'impact environnemental. Des dispositifs comme des deflecteurs ou des voies adaptées peuvent être installés pour protéger le cours d'eau.

- **Franchissements permanents** : plus complexes à mettre en œuvre, ces ouvrages demandent parfois des calculs hydrauliques et le respect de contraintes réglementaires. Les ouvrages doivent être dimensionnés pour une durée minimale de dix ans afin d'éviter chute, érosion ou déstabilisation des berges.

L'accent a également été mis sur la préservation des abords de cours d'eau, l'évitement des résineux sur les berges et l'intervention rapide en cas de chute d'arbre pour limiter les impacts.



© FRANSYLVIA en Limousin

Les aspects liés aux coupes et aux contraintes paysagères ont été présentés, rappelant l'importance de planifier les interventions pour respecter la réglementation et limiter l'impact sur le milieu forestier.

Fransylva Limousin remercie vivement les propriétaires pour leur accueil ainsi que l'ensemble des intervenants pour leur contribution.

RENDEZ-VOUS L'ANNÉE PROCHAINE
pour la prochaine journée forestière,
qui se tiendra le vendredi 3 juillet 2026
EN HAUTE-VIENNE,
une nouvelle occasion d'échanger.



© FRANSYLVIA en Limousin



© FRANSYLVIA en Limousin



Meilleurs Vœux 2026

Une nouvelle année,
de nouveaux défis,
une même passion !

Jean-Patrick Puygrenier et l'ensemble du Conseil d'Administration de Fransylva en Limousin vous présentent leurs meilleurs vœux.

Nous vous souhaitons de continuer à faire grandir vos projets, à partager vos expériences et à cultiver le lien qui nous rassemble : la forêt.

Merci pour votre engagement au service de la forêt.

» FOGEFOR : PROGRAMME DES FORMATIONS 2026



Chaque année, les techniciens et les ingénieurs forestiers du CNPF Nouvelle-Aquitaine animent des Formations à la Gestion Forestière (FOGEFOR).

Ces formations sont ouvertes à tous les propriétaires forestiers privés, quelle que soit la surface de leur bois, et leur niveau de connaissance.

RELATION FAUNE / FORêt

Les 4 et 17 mars 2026 - Pierre Beaudesson / Jean-Guillaume CODECCO / FDC

COMPRENDRE L'ÉCOSYSTÈME FORESTIER. APPRENDRE À LE GÉRER

Les 20 et 21 mars, 24 avril, 5 et 6 juin 2026 - Dominique Cacot

COMMENT VA MA FORêt ?

Les 11 et 12 juin 2026 - Guilhem Vaganay

FISCALITÉ FORESTIÈRE

3 visios : les 12 et 26 novembre et le 9 décembre 2026

Isabelle Serena Bonneau - Pierre Beaudesson

TAILLE DE FORMATION ET ÉLAGAGE

Le 20 novembre 2026 - Céline Pertuz et Pierre Beuze

CHANGEMENT CLIMATIQUE : LES ESSENCES DE DEMAIN

Dates à définir - Marion Bolac

PERFECTIONNEMENT SYLVICULTURE IRRÉGULIÈRE À COUVERT CONTINU

Dates à définir - Romain Damiani

Tout le programme sur :

<https://nouvelle-aquitaine.cnpf.fr/se-former-s-informer/nos-evenements/stages-de-formation-fogefor>



© AdobeStock



LA LETTRE EST ÉDITÉE EN PARTENARIAT AVEC :



ASSURANCES CONSEILS
MAISONNEUVE BEAUMON

FRANSYLA - FORESTIERS PRIVÉS EN LIMOUSIN

SAFRAN - CS 80912 PANAZOL - 2, avenue Georges Guingouin - 87017 LIMOGES CEDEX 1

Tél. : 05 87 50 41 90 - Mail : forestiersprivéslimousin@sfran87.fr

Toutes les informations à votre disposition sur le site internet : www.foretpriavelimousine.fr

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

<https://www.facebook.com/Fransylvaenlimousin>

https://twitter.com/Fransylva_Lim

<https://www.linkedin.com/company/fransylva-en-limousin>